

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décisions NU-MF 77-VMI n<sup>os</sup> 2014-5030-5033 du 1<sup>er</sup> août 2014 portant délégation de signature du responsable de site de Saint-Ouen du département matériel roulant ferroviaire (MRF) au directeur de l'unité ateliers de maintenance des équipements (AME) du département matériel roulant ferroviaire (MRF); au responsable de l'entité logistique ordonnancement, au responsable de l'entité ligne de production 1, au responsable de l'entité ligne de production 2 ainsi qu'à des agents appartenant auxdites entités (RATP)**

NOR : DEVT1426972S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*Délégation de signature au directeur de l'unité ateliers de maintenance des équipements (AME) du département matériel roulant ferroviaire (MRF)*

Le responsable de site de Saint-Ouen du département MRF,

Vu le décret n<sup>o</sup> 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n<sup>o</sup> 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n<sup>o</sup> 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 (note générale n<sup>o</sup> 2011-31) au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (note de département n<sup>o</sup> 12-016) au responsable de site de Saint-Ouen par le directeur du département MRF,

Décide:

### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Laurent BARRAILLER, directeur de l'unité AME, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité AME située sur le site de Saint-Ouen:

- 1.1. La délivrance des habilitations électriques.
- 1.2. Les plans de prévention de plus de 400 heures ou à risques spécifiques.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BARRAILLER, directeur de l'unité AME, de donner délégation à M. Sylvain LIONS, délégué du directeur de l'AME, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

### Article 3

De donner délégation à M. Joël PEYTREMANN, responsable de l'équipe logistique ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe: l'établissement des permis feux.

### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël PEYTREMANN, de donner délégation à M. José GERMAIN, technicien à l'équipe logistique ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe: l'établissement des permis feux.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2014.

*Le responsable de site de Saint-Ouen,*  
S. BONAFÉ

*Délégation de signature au responsable de l'entité logistique ordonnancement, au responsable de l'entité ligne de production 1, au responsable de l'entité ligne de production 2 ainsi qu'à des agents appartenant auxdites entités*

Le responsable de site de Saint-Ouen,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 (note générale n° 2011-31) au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (note de département n° 12-016) au responsable de site de Saint-Ouen par le directeur du département MRF,

Décide:

### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à:

Mme Sophie CHOUZENOUX, responsable de l'entité logistique ordonnancement;

M. Patrick LABEDE, responsable de l'entité ligne de production 1;

M. Jérôme HEMONET, responsable de l'entité ligne de production 2,

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité:

1.1. La délivrance des habilitations électriques.

1.2. Les plans de prévention de plus de 400 heures ou à risques spécifiques.

1.3. L'établissement des permis feux.

### Article 2

De donner délégation à M. Christophe HOCDE, responsable de l'équipe appareillage, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe: l'établissement des permis feux.

### Article 3

De donner délégation à M. Grégory GALANT, responsable des équipes chaudronnerie et machines-outils, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe : l'établissement des permis feux.

### Article 4

De donner délégation à M. Yann POULIQUEN, responsable de l'équipe maintenance des équipements industriels, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe :

- 4.1. L'établissement des permis feux.
- 4.2. Les plans de prévention de moins de 400 heures et sans risque particulier.
- 4.3. Les bordereaux de suivi des déchets industriels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann POULIQUEN, responsable de l'équipe maintenance des équipements industriels, de donner délégation à M. Emmanuel PERRON, assistant du responsable de l'équipe maintenance des équipements industriels ;

Et, en cas d'absence de ce dernier, à M. Éric HUBERT, opérateur à l'équipe maintenance des équipements industriels ;

Et, en cas d'absence de ce dernier, à M. Jean Philippe GORIN, opérateur à l'équipe maintenance des équipements industriels,  
à l'effet de signer, en son nom, les actes mentionnés au point 4.3.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2014.

*Le responsable de site de Saint-Ouen,*  
S. BONAFÉ